

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2005

224X05

### REMBOURSEMENT AUX FRAIS DE SEJOUR EN CENTRE AERE

Le Conseil Municipal est informé que pour des raisons familiales ou médicales, une demande de remboursement de participation aux frais de séjour en centre aéré a été présentée par :

- Mme VENNET dont l'enfant FORMA Brendal était inscrit au centre aéré Jean Giono au mois d'août 2005
- M. PERTTI Yann dont l'enfant PEROTTI Guillaume était inscrit au centre aéré des Charmes pour les vacances de Toussaint 2005 et les mercredis d'octobre 2005

Il est proposé d'effectuer un remboursement partiel ou total aux familles de ces enfants.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- **DECIDE** de rembourser la somme de :
  - **202,40 €** à **Mme VENNET Fabienne** correspondant à un remboursement total du séjour de son enfant
  - **92 €** à **M. PEROTTI Yann** correspondant à un remboursement total du séjour de son enfant séjour de son enfant.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget.
- SE PRONONCE comme suit :
  - POUR : 32
  - CONTRE : 0
  - ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 22 décembre 2005  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

DOCTEUR J. COUPIER